



Refuser un avoir pour être remboursé

Par **Gregtiut**, le **17/12/2021 à 16:00**

Bonjour,

La compagnie qui nous fournit l'eau s'est trompé sur les compteurs entre le notre et celui de mes voisins lors de la création des contrats. Depuis 7 ans nous payons les consommations les uns des autres.

Nous nous en sommes aperçu et la compagnie a reconnue son erreur. Les contrats ont été intervertis mais nous avons demandé le remboursement de ce que nous avons trop payé. Après des calculs d'apothicaires pendant 3 mois ils viennent de nous faire parvenir un avoir mais ne veulent pas nous rembourser. Cet avoir correspond à environ 8-9 ans de consommation d'eau pour nous donc je préférerais placer cet argent...

Peut on les forcer à nous rembourser plutôt que leur avoir?

Merci de vos retours éclairés